

Le système bancaire algérien : diagnostic et perspectives dans le cadre de la relance économique

C. Bia *

Introduction

Tout d'abord, il y a lieu de préciser la place du système bancaire dans le financement de l'économie. En effet, si le marché des capitaux est constitué par le *marché financier* (moyen et long terme) et le *marché monétaire* (court terme), les activités à moyen et long terme du système bancaire (ou marché financier institutionnel) constituent une partie du marché financier (moyen et long terme) et du marché des valeurs mobilières.

Cette précision est très importante quand on sait qu'en Algérie, c'est le Trésor public qui s'est substitué longtemps aux banques, en procédant à l'octroi de dotations d'investissements, d'abord, au secteur agricole jusqu'en 1967, puis aux autres secteurs d'activité économique. Le trésor a joué durant la période 1970-1980, le rôle le plus important d'intermédiation et de transformation de ressources, puisqu'il a financé environ 2/3 des investissements planifiés des entreprises publiques. Auparavant, c'était la CAD² qui finançait la création des entreprises publiques sur fonds propres ; ensuite la BAD³ à partir de 1971, a pris en charge les investissements planifiés à long terme, laissant le soin du financement des investissements à moyen terme aux banques primaires. Les banques primaires avaient pour objectif le financement à court terme des entreprises.

Aujourd'hui encore, le financement de l'économie par le système bancaire algérien reste insuffisant. Les crédits à l'économie représentent

* Maître de conférences à l'Université M. Mammeri, Tizi-ouzou, Algérie.

¹ Cette date coïncide avec la création des sociétés étatiques dans ces secteurs.

² CAD : Caisse Algérienne de Développement créée le 7 mars 1963 à partir de la Caisse Nationale de Marchés et de la Caisse de dépôts.

³ BAD : Banque Algérienne de Développement créée en 1971 pour remplacer l'ex CAD.

34% du PIB hors hydrocarbures en 2003. Ceci s'explique par la longue inexistence d'un marché de valeurs mobilières, marché qui est aujourd'hui encore à l'état embryonnaire.

L'objectif visé par le présent travail est un diagnostic du système bancaire algérien à même de permettre la formulation de quelques recommandations nécessaires au renforcement de sa contribution à la levée des entraves à la relance économique nationale.

En effet, le succès des réformes économiques dépend beaucoup de la bonne santé du système financier. Aussi, est-il intéressant de voir si le système bancaire tel qu'il fonctionne actuellement favorise ou non les réformes dont la privatisation des entreprises. En d'autres termes, comment la réforme bancaire conjuguée avec les autres réformes peut-elle constituer une issue à la crise structurelle du pays ? Cette question est d'autant plus utile à poser que les banques algériennes enregistrent d'importants retards dans le processus général de réforme engagé. Elles sont même accusées de constituer des entraves à la relance de l'activité économique.

1. Situation du secteur bancaire algérien

Il est essentiel de voir la situation du secteur bancaire, mais surtout de mettre en évidence les traits de son évolution, dans la mesure où certaines de ses insuffisances sont l'héritage des phases antérieures.

En effet, le secteur bancaire a été fortement imprégné par la planification centrale et l'encadrement administratif de la gestion, aussi bien dans ses activités que dans son fonctionnement.

Mais les banques algériennes, notamment publiques se sont engagées ces cinq dernières années dans des programmes de modernisation que l'on désignera par *réforme bancaire*.

1.1 Situation du système bancaire avant les réformes visant la transition vers l'économie de marché.

Avant la mise en œuvre du processus de réforme, l'économie nationale se caractérisait par une gestion administrée ou centralisée. Les entreprises étaient considérées comme de simples démembrements de l'État fonctionnant au nom des objectifs macro-économiques. Quant aux banques, elles ne disposaient ni du cadre institutionnel approprié, ni de l'expérience en matière d'intermédiation financière. Le domaine bancaire relevait exclusivement de l'Etat; le privé n'étant pas autorisé à y investir.

Le secteur bancaire était constitué au départ de l'héritage des institutions et structures existantes à l'indépendance. Au début des années 70, les modes d'organisation et de fonctionnement du système bancaire national vont être marqués par les options politiques et les choix idéologiques effectués, à savoir les nationalisations, la prédominance du secteur public, les plans d'investissement multisectoriels centralisés, l'industrialisation accélérée.

Le système bancaire algérien était caractérisé par des blocages multiples, mais surtout par un gaspillage des ressources financières : le financement planifié est basé sur des études technico-économiques souvent erronées donc peu fiables, mais qui servaient de moyen d'accéder à plus de crédits, avec pour conséquence des réévaluations successives des projets d'investissement.

Les entreprises étaient financées sur la base de critères répondant à une logique autre que celle liée à l'efficacité et à la rentabilité. Cette démarche de financement a engendré des dysfonctionnements du système financier.

Le schéma de financement planifié, le rôle assigné aux banques, le respect des directives et la spécialisation bancaire arrêtés par les pouvoirs publics ont engendré des insuffisances¹ dans le fonctionnement des banques qui sont observées encore aujourd'hui. On peut citer les longs

¹ Notamment celui de la pénurie qui a été aggravée par les monopoles.

délais d'exécution des opérations bancaires ; l'inexistence du marketing bancaire; la limitation des services bancaires aux encaissements et décaissements ; le caractère limité des produits bancaires et la rareté des innovations dans le domaine.

Cette situation traduit un rôle passif des banques. Celles-ci ont été cantonnées dans le rôle de simples exécutants de directives et décisions qui leur sont externes. Aussi, leur développement sur les plans fonctionnel, technique et spatial est-il inscrit dans une logique d'outils financiers au service de l'Etat et non dans le cadre d'une stratégie de performance bancaire se basant notamment sur l'aspect commercial qui est la qualité essentielle d'une intermédiation financière et la prise et la maîtrise du risque qui en constitue la vocation.

Après des années de spécialisation sectorielle du crédit,⁵ (crédits obligatoires aux entreprises publiques) et de réglementation prudentielle inadéquate, les banques algériennes se sont retrouvées logiquement avec des portefeuilles de piètre qualité, dans la mesure où le crédit d'entreprise constituait l'essentiel de leur activité.

La première conséquence de la spécialisation imposée aux banques a été le cloisonnement en matière économique et financière qui constitue un frein au développement de la concurrence et donc de l'efficacité.

La banque centrale, les banques primaires, et les entreprises ne constituent que de simples structures ou instruments au service de la planification. En effet, la banque centrale n'était pas autonome ; les entreprises étaient de simples unités de production de biens et de services et les banques primaires, de simples caisses. L'absence de concurrence

⁵ L'article 7 de la loi de « finance de 1970 fait obligation aux entreprises publiques de domicilier toutes les opérations bancaires dans une seule et unique banque primaire. Par décision du Ministre des Finances, les entreprises publiques sont réparties par banques primaires, non par la nature sectorielle des entreprises, mais en recherchant l'équilibre de trésorerie des banques.

entre les banques, du risque crédit⁶ et la garantie de financement font des banques plus « un service public » que des sociétés commerciales.

La crise de 1986 va précipiter les réformes. Les pouvoirs publics semblent avoir compris qu'ils ne peuvent pas indéfiniment déroger aux principes de rentabilité et d'efficacité. Mais les contraintes subies par les banques du fait de l'économie administrée va influencer négativement sur leur mode de gestion et la qualité de leurs services.

1.2 Les réformes monétaires et financières

1.2.1 La loi bancaire de 1986 et la loi sur l'autonomie des entreprises de 1988.

Rappelons que quelques mesures dans le domaine bancaire de ont été entreprises avant la promulgation de la loi sur la monnaie et le crédit. Il s'agit de :

- la loi bancaire du 19 août 1986 (ordonnance n° 88-10 du 19 août 1986) ;
- et de la loi du 12 janvier 1988 (ordonnance 88-10 du 12 janvier 1988).

La loi relative au régime des banques et du crédit du 19 août 1986 est la première loi bancaire depuis 1962. Elle mit fin utilement aux textes réglementaires ambigus qui régissaient avant cette date, l'activité bancaire. Cette loi s'articulait autour des points suivants :

- la définition de l'activité des établissements de crédit ;
- le rôle de la banque centrale ;
- le régime de crédit ;
- le nouveau cadre institutionnel de direction et de contrôle ;
- et les relations des établissements de crédit avec le public.

⁶ Les techniques d'évaluation des risques étaient peu développées et assises sur la projection de données comptables et financières. Elles étaient appliquées au secteur privé pour le marginaliser.

Quant à la loi du 12 janvier 1988, elle érige les banques en EPE / SPA, au même titre que les entreprises publiques soumises aux règles de la commercialité et de rentabilité financière. Cette va induire une nouvelles relations entre les banques et les entreprises.

1.2.2. La loi sur la monnaie et le crédit

La loi sur la monnaie et le crédit (LMC) de 1990 constitue, sans aucun doute, la pièce charnière pour toutes les réformes. Elle a nécessité pour son application, l'assainissement des comptes. La LMC vise à éliminer définitivement les sources d'endettement et d'inflation, en cassant les liens institutionnels, les formes instrumentales et les modalités opératoires qui les ont engendrés. La LMC se définit également par un certain nombre de mesures dans les domaines monétaires et financiers touchant directement ou indirectement le secteur bancaire dont :

- la déspecialisation des banques commerciales publiques;
- le désengagement du trésor public du financement direct des activités productives dès 1987/1988;
- le processus des réformes du marché monétaire et financier ;
- la mise en place du Conseil de la Monnaie et du Crédit et de la Commission bancaire ;
- l'introduction de la réglementation prudentielle et coefficient de réserves obligatoires pour les banques ;
- l'introduction du système d'adjudication des crédits de la banque d'Algérie et le lancement d'opérations d'open market ;
- la déréglementation des taux d'intérêt ;
- la démonopolisation de l'activité bancaire ;
- l'introduction en 1995 du marché des changes interbancaire ;

- l'autorisation de créer des bureaux de change ;

et la mise en place en 1997 du cadre réglementaire et des institutions nécessaires au fonctionnement du marché des valeurs mobilières (Bourse d'Alger) : création de la Commission d'Organisation et de Surveillance des Opérations de Bourse (COSOB), de la Société de Gestion de Bourse ; promulgation d'une réglementation sur les Intermédiaires en Opérations de Bourse (IOB)

La promulgation de la loi 90-10 du 14 avril 1990 relative à la monnaie et au Crédit ainsi que toutes les mesures qui l'accompagnent ont permis la création d'établissements bancaires mixtes et ou privés.

Cependant, malgré ces mesures, le secteur bancaire continue encore à se caractériser par des insuffisances liées à l'environnement économique, social, culturel et juridique

A titre d'exemple, le chèque est souvent refusé par les structures de l'Etat mêmes, alors que la loi les y oblige au delà d'un certain montant. Et quant ce dernier est sans provision, la justice n'arrive pas à exécuter ses décisions.

Ces insuffisances ont profité largement à des pseudo opérateurs qui utilisent les défaillances du système et la passivité des instruments de surveillance du marché⁷. Le cas de certaines banques privées est édifiant dans ce domaine (El Khalifa Banque et BCIA)⁸.

La réforme du système bancaire ou réforme bancaire constitue la clef de voûte des réformes économiques, monétaires et financières. Son importance est capitale pour la relance économique, puisqu'elle vise la

⁷ Il a été rapporté dans la presse qu'un organisme privé d'assurance a refusé de reconnaître une traite sortie de ses services et assortie de son aval. ; (voir Liberté du 18 janvier 2004).

⁸ Le crash de ces deux banques privées a provoqué un séisme sur la place financière.

modernisation du secteur bancaire pour une efficacité et une compétitivité durable.

1.2.3 La situation actuelle du secteur bancaire

Les banques algériennes se trouvent aujourd'hui encore en phase d'adaptation de leurs structures et de leur fonctionnement par suite des transformations économiques et institutionnelles engagées. En effet, tout le secteur a subi les conséquences des hésitations et du manque de clarté dans les objectifs et la démarche des réformes. Mais indéniablement, il a été la cause de bien des dysfonctionnements dans des autres secteurs d'activité.

De plus, le statut public des banques et le rôle qu'elles n'ont cessé de jouer durant l'ère de l'économie administrée, comme auxiliaires des pouvoirs publics, a donné lieu à une mauvaise compréhension de leurs activités et des formes de leur intervention de la part du public. A cela s'ajoute l'incompréhension par l'appareil judiciaire des mécanismes et des spécificités de l'activité bancaire et du droit des affaires.

Actuellement, il est difficile pour une entreprise d'accéder au financement bancaire pour diverses raisons dont :

- les conditions draconiennes d'accès au crédit imposées par les banques ;
- la faible importance accordée à la relance comme stratégie globale ;
- le retard accusé par le système judiciaire dans le traitement des questions relatives à la finance;
- et le manque de confiance (engendré par le manque de crédibilité de l'Etat propriétaire des banques, mais aussi par certains scandales rapportés par la presse sur la gestion de certains dossiers de crédit) ;

Dans le contexte actuel de transition, les banques demeurent réticentes à prendre des risques et freinent les initiatives des entreprises, notamment celles du secteur privé qui cherchent à jouer un rôle plus actif dans l'économie. En effet, de nombreux entrepreneurs n'arrivent pas à démarrer l'exploitation de leur projet, après plusieurs années.

Alors que le besoin de relance économique se fait sentir avec plus d'acuité, les banques, malgré leurs excédents de liquidités, continuent de poser des conditions draconiennes pour les demandeurs de crédits

C'est le cas du foncier où l'acte de propriété est indispensable pour l'hypothèque ou pour tout crédit. Même le certificat de possession adopté notamment par la BNA et la CNEP n'est qu'une simple attestation érigée en parade à l'inexistence du titre (acte) de propriété. Pour les crédits à long terme accordés sur cette base, la banque fait valoir le droit d'usage jusqu'à récupération du montant du crédit consenti ; mais pour les crédits à court ou moyen terme, le problème reste posé.

Le secteur public bénéficie de plus de crédits bancaires par rapport au secteur privé : on estime leur part à 55% pour une contribution à la production nationale de 13% seulement.

Une enquête du PNUD et la Banque Mondiale portant sur « l'évaluation du climat d'investissement en Algérie » a été menée auprès de 562 entreprises⁹. Cette enquête cible les facteurs qui freinent les réformes: l'environnement macro-économique ; la stabilité ; l'environnement concurrentiel ; l'accès à l'information ; le marché du travail ; les infrastructures ; l'administration (services publics) ; le système judiciaire ; les marchés financiers et le marché foncier.

Il faut cependant admettre que, « malgré toutes ces réformes et après les avatars générés par le programme d'ajustement structurel, le système bancaire et l'économie se trouvent fragilisés »¹⁰. Cependant

⁹ Les résultats de cette enquête ont été publiés dans la presse ; voir El Watan du Mercredi 10 décembre 2003.

¹⁰ Naas Abdelkrim, 2003.

même si les réformes n'ont pas encore atteint leurs objectifs, elles ont eu pour conséquences de :

- corriger toutes les inepties en matière de gestion des entreprises publiques nationales ou locales (d'où leur disparition);

- permettre l'émergence d'un secteur privé national qui lui, a été contraint au respect des règles de gestion et de rentabilité pour son financement (qui été auparavant dans l'informel et constitué de micro entreprises basées sur l'autofinancement);

- de changer les mentalités ;

- et d'essayer de canaliser toutes les ressources dans les banques (surtout celles des émigrés) avec comme conséquence, un marché parallèle où l'informel est directement toléré pour des raisons claires. L'ouverture des comptes devises aux particuliers a par exemple, comme conséquence, un marché parallèle de devises qui alimente le secteur informel. il s'agissait en fait d'une demi mesure car d'un autre côté, quand on veut se rendre en France, l'allocation voyage très limitée nous oblige à aller ou recourir le marché parallèle. De plus, les besoins des émigrés en monnaie nationale (souvent pour construire au « bled » : le mal des algériens est sans nul doute, le bâtiment..). les politiques d'austérités en matière d'importation des pièces détachées ; ont favorisé la création d'un marché parallèle de force. C'est l'officiel qui a créé le marché parallèle pour cause d'impossibilité de satisfaire la demande de devises (surtout que l'on a souvent parlé à l'époque, de caisses de l'Etat vides).

Même si le marché était approvisionné en tous produits par des fournisseurs ou entreprises importatrices officielles, le marché parallèle de la devise existera tant qu'il existera un secteur informel.

Le blocage et la concentration des pouvoirs conduisent à la corruption¹¹, à la fraude fiscale et plus tard, au blanchiment d'argent sale.

Il a été constaté une évansion de richesses au niveau des frontières (cheptel, produits de première nécessité, essence, véhicules, engins, tracteurs...etc), ce qui conduit à la destruction de la société algérienne.

La création des banques privées a entraîné un certain engouement du secteur économique et des particuliers à cause de leur célérité et d'une meilleure prise en charge de la clientèle.

La création de la Bourse des valeurs mobilières qui a vu normalement les banques prendre plus d'importance : intermédiaire des opérations en bourse (IOB) comme autre activité, en plus d'autres produits financiers.

La création de nouveaux produits financiers avait comme but de pallier à la disparition des entreprises publiques consommatrices de crédits (qui constituaient des emplois). Ainsi, des produits de remplacement ont été créés ou généralisés (crédits à la consommation : constructions, véhicules¹², électroménagers...).

Si au départ il n'y avait que quelques entreprises qui étaient cotées à la Bourse des valeurs mobilières d'Alger (BVA), onze nouvelles entreprises vont les rejoindre dans un avenir proche (dont les centres de contrôle technique de constructions (CTC).

Il faut aussi signaler la création d'autres structures qui permettent de pallier à la désécialisation des banques. On peut citer entre autres :

¹¹ Dans ce domaine exactement, une enquête de la Banque mondiale considère notre pays comme faisant partie des plus corrompus parmi les pays en voie de développement.

¹² La CNEP Banque a arrêté le crédit véhicule à compter du 03 Janvier 2005, sur instruction du Ministre des finances .

- la Société de Refinancement Hypothécaire (SRH) ;
- la Société de Garantie du Crédit Immobilier (SGCI) ;
- l'Agence du Développement du Logement (ADL) ;
- la Caisse Nationale du Logement (CNL).

Le secteur public n'a plus de privilèges auprès des banques ; la satisfaction de ses besoins de financement est soumise aux impératifs de rentabilité.

Malgré cet arsenal financier, la réforme économique rencontre des obstacles divers sur le terrain. A titre d'exemple, les zones industrielles censées constituer des pôles de croissance et des instruments de base pour la relance économique n'attirent pas des projets d'investissement, pour diverses raisons dont :

- l'absence d'assainissement ;
- l'absence d'utilités ;
- et l'instabilité dans la réglementation.

Le secteur public bancaire reste dominant, dans la mesure où en 2003, il assure 93 % du financement de l'économie avec 100% du financement des EPF. Le secteur privé, quant à lui, ne représente que 5,6% du marché en 2003. Durant cette année, les banques privées n'ont collecté que 137 milliards de dinars, soit une baisse de 48 % par rapport à 2002, à cause notamment du crash de Khalifa Bank et de la BCIA.

La surliquidité¹³ (excédent de ressources) actuelle des banques est de nature à faciliter la relance économique et la réforme bancaire, notamment par l'acquisition de nouvelles technologies en la matière. La surliquidité provient de deux éléments au moins :

¹³ Selon le rapport du ministère des finances portant sur « le secteur financier : situation actuelle et axes des réformes », les banques ne seraient pas en surliquidité, car l'évaluation des liquidités des banques sous l'angle prudentiel montre que les banques, contrairement à ce qui a été déclaré, sont plutôt en situation proche de l'équilibre de liquidité.

- le retour à l'orthodoxie dans la gestion des banques :
- la faiblesse de l'investissement du fait de toutes les difficultés : environnementales citées précédemment (+ un système bancaire des plus restrictifs)
- et le remboursement par le trésor public de toutes les dettes détenues par les banques sur les entreprises publiques économiques.

2. La réforme bancaire et son importance pour la relance économique.

La relance vise l'augmentation du PIB, c'est-à-dire, un enrichissement de l'économie nationale, au sens de la comptabilité nationale.

La théorie économique nous enseigne qu'en général, dans le cadre des fluctuations économiques, la phase de relance ou de reprise est la phase qui vient après une période plus ou moins longue de dépression d'une économie. Cette phase recèle des facteurs endogènes comme :

- les occasions d'investir dans de nombreux secteurs ;
- l'amélioration technique pratiquée au cours de la dépression ;
- la réduction des coûts de production qui offre des perspectives de profits qui favorise l'investissement ;
- et l'augmentation de la population qui absorbe la capacité excédentaire dans les industries.

A ces facteurs endogènes s'ajoutent des facteurs exogènes qui peuvent accélérer la reprise :

- l'Etat peut prendre des mesures pour stimuler l'investissement (politique de crédit bon marché, programme d'investissements publics financés par un déficit budgétaire) ;

- les exportations peuvent augmenter par suite d'un accroissement de la demande étrangère.

Si de faibles taux d'intérêt ne suffisaient pas à stimuler l'investissement, c'est la conjugaison des fonds prêtables en volumes suffisants, des faibles taux d'intérêt et de stimulants à l'investissement, c'est-à-dire, les autres facteurs à base de la décision d'investir; qui peut constituer la solution à la relance.

Il est donc impératif qu'au niveau des banques publiques soient opérés des changements réels suivant les deux grands axes, réhabilitation et modernisation d'une part et privatisation d'autre part.

Mais au vu des insuffisances diverses de la banque, on peut avancer sans risque de se tromper qu'à l'heure actuelle, la relance par le système bancaire non réformé est du domaine de l'impossible. Car la banque est incapable dans sa situation actuelle de pousser vers l'efficacité souhaitée, ni de constituer un soutien, ni un partenaire sûr capable d'insuffler ou susciter le courage et l'enthousiasme qui manque au promoteur algérien.

La réforme qui tarde à venir doit aller d'abord dans le sens de la relance économique et ensuite réunir les conditions économiques favorables à l'entreprise pour une création pérenne de richesses. En effet, tout le monde s'accorde à dire que l'important pour l'Algérie, c'est de continuer le processus de réforme et de privatisation, de créer un climat concurrentiel pour l'investissement, de s'intéresser aux problèmes critiques dans le secteur bancaire qui constituent un facteur de blocage et d'éviter les mesures qui transmettent des signaux décourageants aux investisseurs sur l'intention d'ouvrir et de moderniser l'économie.

La réforme bancaire en Algérie a pour fondements, les éléments suivants :

- mettre en application les textes législatifs et réglementaires ;

- réorganiser complètement le système bancaire pour lui permettre de réapprendre les méthodes des banques universelles, grâce à l'apport de la formation des personnels, de l'informatisation, et du marketing (d'où leur nécessaire conformité avec les standards internationaux);
- favoriser une concurrence acceptable capable d'accroître la qualité de l'intermédiation financière, en mettant fin au monopole des banques publiques ;
- promouvoir les institutions spécialisées dans le financement et le développement des exportations, pour améliorer la compétitivité économique du pays;
- renforcer le marché des crédits bancaires (développement du crédit immobilier et réduction des coûts de l'intermédiation bancaire ;
- moderniser les systèmes d'information et de communication, mais aussi le système de paiements. En effet, il est incontestable que la première banque à réussir la mise en conformité de son système de contrôle interne, se dotera d'une capacité à faire face à la concurrence étrangère.

Il faut toutefois signaler que les impératifs de modernisation et de restructuration du système bancaire algérien ne visent pas seulement à améliorer les performances des banques en les mettant aux normes universelles, mais surtout à garantir l'ouverture de l'économie par la prise en charge des opérations et processus qui en découlent.

Quant aux objectifs de cette réforme, nous pouvons citer :

- l'amélioration de la qualité des portefeuilles des banques ainsi que les conditions de leur gestion ;
- l'assainissement de l'environnement économique et juridique ;

- la rationalisation du cadre macro-économique ;
- l'orientation du système bancaire, afin qu'il puisse accomplir sa mission essentielle dans le cadre de l'économie de marché ;
- la bonne gestion des engagements financiers à l'égard de l'étranger et la régularisation du marché des changes ;
- la création et le maintien dans le domaine de la monnaie, du crédit et des changes, les conditions les plus favorables à un développement ordonné de l'économie nationale, tout en veillant à la stabilité interne et externe de la monnaie.

Bien entendu, la réforme doit être menée en suivant une stratégie dont une proposition a été déjà faite par le ministère des finances : comment la réforme bancaire peut-elle entraîner la relance en dépassant les inerties dans le domaine financier ?

La réforme bancaire dont il est question doit permettre à la banque :

- d'assumer une partie du risque (ce qui nécessite des experts et de conseillers d'un haut niveau);
- d'accorder plus de considération à sa clientèle, en faisant en sorte que le promoteur soit réellement suivi et aidé;
- et de donner plus de marge de manœuvre au directeur d'agence ;

On peut ajouter aux éléments ci-dessus une série d'orientations susceptibles d'améliorer la qualité de la réforme bancaire. La Banque d'Algérie doit y jouer un rôle majeur par la constitution d'un fichier clientèle, d'un système d'informations économiques performant, la mise en place d'un réseau de communication entre les banques, enfin l'utilisation des techniques compatibles avec les exigences de la mondialisation financière.

Conclusion

La réforme bancaire constituant un préalable à la relance économique, doit viser la constitution d'un réseau bancaire viable, performant et fonctionnant selon les normes internationales. Cependant, il est très improbable de voir des changements importants s'opérer tant que la Banque d'Algérie ne constitue pas une véritable locomotive pour les réformes en se reformant elle-même au préalable.

Aujourd'hui, il y a certes une avancée dans la réforme, mais celle-ci reste insuffisante, dans la mesure où rien n'a changé fondamentalement en matière de délais et procédures de traitement des crédits, quelle que soit leur nature.

En fait, toute réforme ne peut passer que par l'assainissement des relations entre les institutions et les opérateurs économiques (commerçants, entrepreneurs etc.).

Un tel défi peut être relevé lorsque, existe la volonté politique affirmée pour la réforme prioritaire de l'instance charnière qu'est la Banque d'Algérie. En effet, l'adoption par cette dernière (Banque d'Algérie) de standards internationaux éprouvés, ne fera que garantir la transparence indispensable à la crédibilité de la place bancaire nationale. Il serait vraiment dommage pour l'Algérie, de rater l'opportunité de procéder aux réformes, étant donné les conditions favorables actuelles de son économie.

Bibliographie

- **Benmalek Riad** ; La réforme du secteur bancaire en Algérie : Mémoire de maîtrise en sciences économiques ; option Economic internationale, Monnaie et Finance » Université des Sciences Sociales de Toulouse I, Année universitaire 1998 - 1999.
- **Benhalima Ammeur** ; Le système bancaire algérien, textes et réalités ; Edition Dahleb, 2001.
- **Bouyacoub (F)** ; Le secteur bancaire algérien : Mutations et perspectives » Revue BADR Infos, n°01 janvier 2002.
- **Naas Abdelkrim** ; Le système bancaire algérien : de la colonisation à l'économie de marché » Maisonneuve et Laroze ; Paris-2003.
- **Documents Société Inter bancaire de Formation (SIBF)** portant sur « conférences sur le système bancaire algérien » 1^{ère} année ; DES Banque, 2003.
- **Rapport du Ministère de Finances** ; Le secteur financier: situation actuelle et axes des réformes ». 2004
- **Brana Sophie** ; La politique bancaire dans les pays d'Europe de l'Est – de la libéralisation financière à la restructuration économique ; Edition l'Harmattan ; Mars 2001.